

Renseignements :

03 28 38 52 43

(du lundi au vendredi de 9h à 18h)



Arrêté du 07.03.2014.

Art. 20 loi n°2010-874 du 27.07.2010

RÉGULARISATION ANNÉE 201 bis

CVO (Contribution Volontaire Obligatoire)

Propriétaires - Vendeurs

Détails et récapitulatif de la CVO collectée

Votre N° de contributeur FBF :

• Date limite de déclaration et de règlement (chèque ou virement) : **30.04.2016**

• Date limite de règlement par prélèvement : **30.05.2016**

(possibilité de payer en 6 mensualités pour les CVO supérieures à 500 €)

Le règlement de la CVO collectée auprès des propriétaires forestiers est à adresser en une seule fois à France Bois Forêt avant le 30.04.2016.

Dépôt de la déclaration et règlement :

• Par télédéclaration : *Plus simple, plus rapide, pensez à la déclaration et au paiement en ligne !* franceboisforet.fr

• Par courrier : **FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO CS 20011 - 59895 Lille cedex 9**

Pour toutes précisions, se reporter à la notice explicative.

Versement de la collecte CVO par délégation pour le compte des Propriétaires Forestiers

(Voir notice explicative P2 - N°2, P5 et autres)

Par délégation : Indiquez le montant des cotisations collectées pour le compte des Propriétaires Forestiers vendeurs, organisateurs ou responsables de la vente de bois rond (On entend par bois rond tout bois sur pied ou qui n'a fait l'objet que d'une exploitation et d'un transport éventuel, sans mise en œuvre).

Cumul des CVO collectées année 201 (liste détaillée des propriétaires concernés à préciser au verso)

Nombre de propriétaires	Montant total	CVO à verser à FBF
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Pour le montant des ventes et de la CVO à déclarer, ne pas indiquer les centimes.

Validation et Paiement

Nom, signature et cachet d'entreprise

Certifié conforme le

Jour Mois Année

Nom du responsable :

E-mail :

Tél :

TOTAL

de la CVO à verser à France Bois Forêt
pour le compte des propriétaires

€



Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra éventuellement donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO.

Références du paiement pour le compte des Propriétaires Forestiers

Le montant de la CVO collectée auprès des Propriétaires est à reverser à France Bois Forêt séparément du règlement de la CVO basée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise.

N° du compte de l'émetteur du virement, joindre votre RIB

N° de chèque

libellé à l'ordre de France Bois Forêt

Date

Jour Mois Année

Virement à effectuer sur ce compte bancaire : la référence de votre virement doit être OBLIGATOIREMENT soit votre N° de contributeur FBF soit votre N° SIRET.

Notre RIB pour les virements à : **Crédit Agricole d'Ile-de-France**

IBAN (international Bank Account Number)						
FR76	1820	6002	8060	2868	0641	756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						

Titulaire du compte :

France Bois Forêt PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

**Compte réservé à la collecte CVO
par délégation**



Au titre des recettes de l'année 201 , indiquez ci-dessous les coordonnées complètes des différents Propriétaires Forestiers (personnes morales ou physiques) avec lesquels vous avez effectué une transaction, ainsi que le chiffre d'affaires HT et le montant de la CVO correspondant à vos achats. (Voir notice explicative P2 - N°2, P5 et autres)

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

Propriétaire forestier / Nom :
Prénom :
N° : Voie :
Lieu-dit :
Ville : Code postal :

Montant de la vente HT

€

Montant CVO à verser

€

NB : En cas de besoin, reportez le détail des cotisations collectées pour le compte des propriétaires forestiers en 201 , sur le tableau à télécharger sur franceboisforet.fr et joignez celui-ci à votre déclaration renvoyée à France Bois Forêt.

L'interprofession Nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 20011 - 59895 Lille cedex 9 - Tél. 03 28 38 52 43